Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Principaux champs d'application pour les seniors :

- Prévention et animation pour les personnes âgées
- Gestion d'établissement d'hébergement pour personnes âgées

Le CCAS

- gère la résidence pour personnes âgées (35 logements dont un pour le gardien)
- participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide aux personnes âgées: APA, Aide sociale en établissement et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes)
- propose plusieurs services aux personnes âgées: portage de repas, téléassistance, transport (pour le marché et Carrefour Market)
- organise pour les personnes âgées un repas et un voyage ou une sortie annuelle.

Ci-dessous les documents à remplir pour la demande d'aide sociale légale.

Documents
Certificat médical remplissable
Demande d'aide sociale légale
Grille AGGIR
Liens utiles
Agence de la CNAV à Mantes-la-Jolie